



**PREFECTURE  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°78-2023-326

PUBLIÉ LE 20 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **DGFIP /**

78-2023-10-17-00011 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des finances publiques au service de la documentation nationale du cadastre (1 page) Page 3

78-2023-10-17-00012 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des finances publiques au service de la documentation nationale du cadastre (1 page) Page 5

78-2023-10-17-00013 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des finances publiques au service de la documentation nationale du cadastre (1 page) Page 7

78-2023-10-17-00014 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des finances publiques au service de la documentation nationale du cadastre (1 page) Page 9

## **Préfecture des Yvelines / DRCT**

78-2023-10-20-00002 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Guyancourt (2 pages) Page 11

## **SGCD /**

78-2023-10-20-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes et l'exécution budgétaire des agents du périmètre du secrétariat général commun départemental des Yvelines (7 pages) Page 14

## **Sous-Préfecture de Rambouillet / Cabinet du Sous-Préfet de Rambouillet**

78-2023-10-19-00020 - arrêté complémentaire 1 MHRDC juillet 2023 signé?? (3 pages) Page 22

DGFIP

78-2023-10-17-00011

Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des finances publiques au service de la documentation nationale du cadastre

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection  
des candidatures à un recrutement sans concours  
dans le corps des agents techniques des Finances publiques  
au Service de la Documentation Nationale du Cadastre**

Le directeur général des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents techniques des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2023, publié au JO le 13 octobre 2023, autorisant l'ouverture au titre de l'année 2023 d'un recrutement sans concours d'agents techniques des Finances publiques.

**ARRÊTE :**

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques au Service de la Documentation Nationale du Cadastre dans l'antenne locale de Bordeaux (GIRONDE) :

- Mme Marie-Laure BRUNEL, Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable du Pôle Pilotage et Ressources, Service de la Documentation Nationale du Cadastre ;
- Mme Caroline APELIAN, Inspectrice des Finances publiques, Responsable de la Brigade Nationale d'Intervention Cadastre de Bordeaux (Gironde) ;
- M. Olivier HAUCHECORNE, Secrétaire général du Musée d'Archéologie National, Domaine national de Saint-Germain-en-Laye, Ministère de la Culture et de la Communication.

Article 2 : est nommée en qualité de présidente de la commission de sélection précitée, Mme Marie-Laure BRUNEL, Administratrice des Finances publiques Adjointe, Responsable du Pôle Pilotage et Ressources au Service de la Documentation Nationale du Cadastre.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 17 octobre 2023.

Fait à Paris, le 17 octobre 2023  
Pour le Directeur général et par délégation,



Céline VILLENEUVE,  
Administratrice des Finances publiques adjointe

DGFIP

78-2023-10-17-00012

Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des finances publiques au service de la documentation nationale du cadastre

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection  
des candidatures à un recrutement sans concours  
dans le corps des agents techniques des Finances publiques  
au Service de la Documentation Nationale du Cadastre**

Le directeur général des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents techniques des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2023, publié au JO le 13 octobre 2023, autorisant l'ouverture au titre de l'année 2023 d'un recrutement sans concours d'agents techniques des Finances publiques.

**ARRÊTE :**

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques au Service de la Documentation Nationale du Cadastre dans l'antenne locale de Caen (Calvados) :

- Mme Isabelle BONNET, Inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques, Adjointe à la responsable du Pôle Pilotage et Ressources, Service de la Documentation Nationale du Cadastre ;
- Mme Pascale THEBAULT, Inspectrice des Finances publiques, Responsable de la Brigade Nationale d'Intervention Cadastre de Caen (Calvados) ;
- M. Olivier HAUCHECORNE, Secrétaire général du Musée d'Archéologie National, Domaine national de Saint-Germain-en-Laye, Ministère de la Culture et de la Communication.

Article 2 : est nommée en qualité de présidente de la commission de sélection précitée, Mme Isabelle BONNET, Inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques, Adjointe à la Responsable du Pôle Pilotage et Ressources.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 17 octobre 2023.

Fait à Paris, le 17 octobre 2023  
Pour le Directeur général et par délégation,



Céline VILLENEUVE,  
Administratrice des Finances publiques adjointe

DGFIP

78-2023-10-17-00013

Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des finances publiques au service de la documentation nationale du cadastre

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection  
des candidatures à un recrutement sans concours  
dans le corps des agents techniques des Finances publiques  
au Service de la Documentation Nationale du Cadastre**

Le directeur général des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents techniques des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2023, publié au JO le 13 octobre 2023, autorisant l'ouverture au titre de l'année 2023 d'un recrutement sans concours d'agents techniques des Finances publiques.

**ARRÊTE :**

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques au Service de la Documentation Nationale du Cadastre dans l'antenne locale de Nantes (LOIRE-ATLANTIQUE) :

- Mme Isabelle BONNET, Inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques, Adjointe à la responsable du Pôle Pilotage et Ressources, Service de la Documentation Nationale du Cadastre ;
- M. Baptiste PERTHUISSON, Inspecteur des Finances publiques, Responsable de la Brigade Nationale d'Intervention Cadastre de Nantes (Loire-Atlantique) ;
- M. Olivier HAUCHECORNE, Secrétaire général du Musée d'Archéologie National, Domaine national de Saint-Germain-en-Laye, Ministère de la Culture et de la Communication ;
- Mme Amélie GUYARD, Inspectrice des Finances publiques, Chargée de recrutement, DGFIP.

Article 2 : est nommée en qualité de présidente de la commission de sélection précitée, Mme Isabelle BONNET, Inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques, Adjointe à la responsable du Pôle Pilotage et Ressources.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 17 octobre 2023.

Fait à Paris, le 17 octobre 2023  
Pour le Directeur général et par délégation,



Céline VILLENEUVE,  
Administratrice des Finances publiques adjointe

DGFIP

78-2023-10-17-00014

Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des finances publiques au service de la documentation nationale du cadastre

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection  
des candidatures à un recrutement sans concours  
dans le corps des agents techniques des Finances publiques  
au Service de la Documentation Nationale du Cadastre**

Le directeur général des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents techniques des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2023, publié au JO le 13 octobre 2023, autorisant l'ouverture au titre de l'année 2023 d'un recrutement sans concours d'agents techniques des Finances publiques.

**ARRÊTE :**

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques au Service de la Documentation Nationale du Cadastre dans l'antenne locale d'Orléans (LOIRET) :

- Mme Marie-Laure BRUNEL, Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable du Pôle Pilotage et Ressources, Service de la Documentation Nationale du Cadastre;
- Mme Nathalie COMBELERAN, Inspectrice des Finances publiques, Responsable de la Brigade Nationale d'Intervention Cadastrale d'Orléans (Loiret) ;
- M. Olivier HAUCHECORNE, Secrétaire général du Musée d'Archéologie National, Domaine national de Saint-Germain-en-Laye, Ministère de la Culture et de la Communication.

Article 2 : est nommée en qualité de présidente de la commission de sélection précitée, Mme Marie-Laure BRUNEL, Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable du Pôle Pilotage et Ressources.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 17 octobre 2023.

Fait à Paris, le 17 octobre 2023  
Pour le Directeur général et par délégation,



Céline VILLENEUVE,  
Administratrice des Finances publiques adjointe

Préfecture des Yvelines

78-2023-10-20-00002

Arrêté portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée de la régularité  
des listes électorales de la commune de  
Guyancourt

**Arrêté n°**

**portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Guyancourt**

**Le Préfet des Yvelines  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** la proposition du maire de la commune ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Considérant** que la commune de Guyancourt est une commune de 1 000 habitants et plus ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> : Composition**

La commission prévue à l'article L.9 du code électoral est composée comme suit :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
<b>Titulaires</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Titulaire</b>
M. Christian GRANDE	Mme Zora DAÏRA	M. Hadi HMAMED
Mme Francine LACROIX		
M. Jean-François RANJARD		
<b>Suppléants</b>	<b>Suppléant</b>	<b>Suppléant</b>
M. Sébastien MERRIEN	Mme Annick CAVELAN	/
Mme Sabine BASSE-MENDY		
Mme Noémie AUDOUZE		

**Article 2 : Durée du mandat**

La commission est nommée pour trois ans.

Toutefois le mandat prend fin lors du renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 3 : Entrée en vigueur**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 17 décembre 2023

**Article 4 : Publicité**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il est également affiché sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Le présent arrêté est également rendu public au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chacune des réunions de la commission par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Guyancourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Versailles, le 20 OCT. 2023

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire général  
  
Victor DEVOUGE

SGCD

78-2023-10-20-00003

Arrêté portant subdélégation de signature pour  
l'ordonnancement des dépenses et des recettes  
et l'exécution budgétaire des agents du  
périmètre du secrétariat général commun  
départemental des Yvelines



**Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses  
et des recettes et l'exécution budgétaire des agents du périmètre du secrétariat général commun  
départemental des Yvelines**

**Le Directeur du secrétariat général commun départemental des Yvelines**

Vu le code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, modifiée, relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, modifiée, relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques BROT en qualité de préfet des Yvelines,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> ministre du 24 février 2021 portant nomination de M. Pierre LENHARDT en qualité de directeur du secrétariat général commun des Yvelines,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2020-12-28-005 du 28 décembre 2020 portant création du secrétariat général commun départemental des Yvelines,

Vu l'arrêté n° 78-2021-04-01-00001 du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant délégation de signature à M. Pierre LENHARDT, Directeur du Secrétariat général commun départemental des Yvelines,

Vu l'arrêté n° 78-2023-01-26-00009 du 26 janvier 2023 portant délégation de signature à M. Pierre LENHARDT, directeur du secrétariat général commun départemental des Yvelines en matière d'ordonnancement secondaire,

Vu l'arrêté ministériel du 8 février 2021 nommant Mme Anne-Sophie VERNET, Directrice Adjointe du Secrétariat Général Commun départemental des Yvelines,

Vu l'arrêté n° 78-2023-04-25-00005 du 25 avril 2023 portant subdélégation de signature de M. Pierre LENHARDT, directeur du secrétariat général commun départemental des Yvelines pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes et l'exécution budgétaire des agents du périmètre du secrétariat général commun départemental des Yvelines,

Considérant que les programmes exécutés en mode CHORUS sont les suivants :

Ministère	Programme budgétaire	Intitulé du programme
Premier Ministre	129	Coordination du travail gouvernemental
Intérieur	161	Sécurité civile
	176	Police nationale
	216	Conduite du pilotage des politiques de l'intérieur
	232	Vie politique, culturelle et associative
	303	Immigration et asile
	354	Administration territoriale de l'État
	754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières
Economie, finances, relance	134	Développement des entreprises et régulations
	218	conduite et pilotage des politiques économiques et financières
	348	Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs
	362	Ecologie
	363	Compétitivité
	364	Cohésion
	380	Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires
	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat
Transformation et fonction publiques	148	Fonction publique
	349	Fonds pour la transformation de l'action publique
Travail, emploi, insertion	111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail : élections prud'homales
	155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
Solidarité et santé	124	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales	119	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements
	122	Concours spécifiques et administration
	147	Politique de la ville
Transition écologique et solidaire	217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	209	Solidarité à l'égard des pays en développement
Agriculture et alimentation	206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture-moyens déconcentrés

Sur proposition du directeur du secrétariat général commun départemental des Yvelines,

## ARRÊTE

### Article 1 :

L'arrêté n° 78-2023-04-25-00005 du 25 avril 2023 portant subdélégation de signature de M. Pierre LENHARDT, directeur du secrétariat général commun départemental des Yvelines pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes et l'exécution budgétaire des agents du périmètre du secrétariat général commun départemental des Yvelines, est abrogé.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du Secrétariat Général Commun Départemental des Yvelines, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie VERNET, directrice adjointe du Secrétariat Général Commun Départemental des Yvelines, à effet de signer :

- tous documents nécessaires à l'engagement comptable, à la liquidation des créances, au mandatement des dépenses et à l'établissement de titres de perception sur les programmes du budget de l'État pour lesquels une délégation n'a pas été consentie à un chef de service dans le département :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie VERNET, directrice adjointe du Secrétariat Général Commun Départemental des Yvelines, la délégation susvisée est exercée :

#### - pour le bureau des ressources humaines :

- par Mme Elizabeth JAULT, attachée principale, cheffe du bureau des ressources humaines, dans la limite des attributions de son bureau et dans la limite d'un montant plafond de 1 000 € HT et pour valider tout service fait de son bureau

en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- Mme Aurélie LE GOURRIEREC, attachée principale, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines

- Mme Marie-Hélène VIDAILLAC, attachée, cheffe du pôle ressources humaines – hors ministère de l'intérieur

- Mme Elodie VIEIRA, secrétaire administrative de classe normale, cheffe du pôle Ressources humaines – ministère de l'intérieur

- Mme Valérie LAGARDE, secrétaire administrative de classe normale, cheffe du pôle Prospective, moyens et rémunérations

- Mme Nora LEFEVRE, secrétaire administrative de classe normale, cheffe du pôle Formation et conseiller mobilité carrière.

#### - pour l'unité d'administration courante :

- par Mme Nadine CADIOT, secrétaire administrative de classe supérieure, administrateur Chorus DT

- Mme Brigitte SORRENTINO, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire Chorus DT

dans la limite de leurs attributions sur les frais de déplacement et de missions.

**-pour le service départemental d'action sociale :**

- par Mme Céline TARDY-RIALLAND, attachée, cheffe du service départemental d'action sociale, dans la limite des attributions de son bureau et dans la limite d'un plafond de 2 000 € HT et pour valider tout service fait relevant de son bureau ;

et en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- Mme Cécile VEZAT, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe du service départemental d'action sociale,
- Mme Clémence BOURLIER pour signer les documents relatifs au « service fait »

Délégation est donnée à Mme Nathalie RAMBAULT, adjoint administratif principal de 1ère classe, gestionnaire des dispositifs sociaux, pour transmettre, par le système d'information financière de l'État, les décisions d'ordonnancement pour lesquelles le Préfet des Yvelines est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion, pour ce qui concerne les allocations handicap (P 216 et P 176) ainsi que les remboursements de prestations d'action sociale (P 216).

**-pour le bureau de la logistique et du patrimoine :**

- par Mme Agnès LE SCANVE, attachée principale, cheffe du bureau de la logistique et du patrimoine, dans la limite des attributions de son bureau et dans la limite d'un montant plafond de 1 000 € HT et pour valider tout service fait relevant du bureau.

et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Marie-Michelle LUXIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe de bureau, cheffe du pôle approvisionnement achats
- Mme Célia BONNET, attachée, adjointe à la cheffe de bureau, cheffe du pôle action immobilière
- M. Jean-Marc MOUGIN, ouvrier des parcs et ateliers A, adjoint à la cheffe de bureau, chef du pôle logistique et soutien courant

**- pour le SDNUM :**

-par M. Thierry JOLY, ingénieur SIC, chef du Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, dans la limite des attributions du bureau et dans la limite d'un plafond de 2 000 € HT.

en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Fabienne LEGOUEST, ingénieur SIC, adjointe au chef du SIDSIC

**- pour le bureau des finances :**

dans la limite de ses attributions et pour toute validation d'expressions de besoins et de services faits

- Mme Maryse DERNONCOURT, attachée, cheffe du bureau des finances, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- à compter du 02/11/2023, Mme Elise MANAUT-BILLEFRANQUE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de bureau
- Mme Cécile BALSAN, secrétaire administrative de classe normale, chargée du pilotage et de la gestion des ressources budgétaires
- Mme Zahia SOUDANI, secrétaire administrative de classe normale, chargée du pilotage et de la gestion des ressources budgétaires
- Mme Laura JEANNÉ, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire budgétaire

### **Article 3 :**

Délégation de signature est donnée aux ordonnateurs secondaires délégués listés en annexe 1 dans le cadre des dépenses réalisées par carte d'achats.

Les dépenses réalisées par carte d'achat ne sont pas soumises aux montants mentionnés à l'article 2.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Mme Maryse DERNONCOURT, attachée, cheffe du bureau des finances , pour transmettre, par le système d'information financière de l'État, les décisions d'ordonnancement pour lesquelles le Préfet des Yvelines est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryse DERNONCOURT, et sans préjudice des règles relatives à l'accès aux systèmes d'information, la délégation est accordée aux agents dont les noms suivent :

- à compter du 02/11/2023, Mme Elise MANAUT-BILLEFRANQUE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de bureau
- Mme Cécile BALSAN, secrétaire administrative de classe normale, chargée du pilotage et de la gestion des ressources budgétaires
- Mme Zahia SOUDANI, secrétaire administrative de classe normale, chargée du pilotage et de la gestion des ressources budgétaires
- Mme Laura JEANNE, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire budgétaire

### **Article 5 :**

Dans le cadre de la création de la plateforme régionale Chorus, les agents listés en annexe 2 agissent au titre des services prescripteurs, via les applications interfacées à Chorus, en vue de la création des expressions de besoins, de la constatation du service fait à la date de livraison ou de réalisation de la prestation ainsi que de la conservation et de l'archivage des pièces justificatives liées à la constatation du service fait.

### **Article 6 :**

Le directeur du secrétariat général commun départemental des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le **20 OCT. 2023**

Le Directeur du secrétariat général commun  
départemental des Yvelines,

Pierre LENHARDT



## ANNEXE 1

### Carte achat : liste des porteurs

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SERVICE</b>
LE SCANVE	AGNES	SGCD/BLP
SERBIN	PATRICK	SGCD/BLP
RECH	PAULINE	SGCD/BLP
TANGUY	NATHALIE	SGCD/BLP
MOUGIN	JEAN-MARC	SGCD/BLP
GENIEL	RUDY	SGCD/BLP
FOUILLEUL	ETIENNE	SGCD/BLP
TARDY-RIALLAND	CELINE	SGCD/SDAS
JOLY	THIERRY	SGCD/SIDSIC
PIHIER	NATHALIE	DDPP

## ANNEXE 2

### Liste des intervenants dans les applications interfacées à Chorus

NOM	PRENOM	SERVICE	PROGRAMMES
BONNET	CELIA	SGCD/BLP	348-349-354-362-363-723
GACHADOIT	PEGGY	SGCD/BLP	348-349-354-362-363-723
KONDI	HENRI	SGCD/BLP	348-349-354-362-363-723
LE SCANVE	AGNES	SGCD/BLP	348-349-354-362-363-723
LUXIN	MARIE-MICHELLE	SGCD/BLP	348-349-354-362-363-723
MERCIER	PIERRE-ALEXANDRE	SGCD/BLP	348-349-354-362-363-723
PATRICK	MYRIAM	SGCD/BLP	348-349-354-362-363-723
GILARDEAU	AURELIE	SGCD/BRH	148-354
LEFEVRE	NORA	SGCD/BRH	148-354
LE GOURRIEREC	AURELIE	SGCD/BRH	148-354
JAULT	ELIZABETH	SGCD/BRH	148-354
BOURLIER	CLEMENCE	SGCD/SDAS	124-134-155-176-206-215-216-217-354
LOPEZ	SYLVIE	SGCD/SDAS	124-134-155-176-206-215-216-217-354
POINDEXTRE	FLORE	SGCD/SDAS	124-134-155-176-206-215-216-217-354
TARDY-RIALLAND	CELINE	SGCD/SDAS	124-134-155-176-206-215-216-217-354
RAMBAULT	NATHALIE	SGCD/SDAS	124-134-155-176-206-215-216-217-354
SENART	CHRISTELLE	SGCD/SDAS	124-134-155-176-206-215-216-217-354
VEZAT	CECILE	SGCD/SDAS	124-134-155-176-206-215-216-217-354
JOLY	THIERRY	SGCD/SIDSIC	354
LEGOUEST	FABIENNE	SGCD/SIDSIC	354
PERRUTEL	HELENE	SGCD/SIDSIC	354
CADIOT	NADINE	SGCD/UAC	206-215-217-354
SORRENTINO	BRIGITTE	SGCD/UAC	206-215-217-354
BALSAN	CECILE	SGCD/BFI	Tous programmes susmentionnés dans les visas
DERNONCOURT	MARYSE	SGCD/BFI	Tous programmes susmentionnés dans les visas
JEANNE	LAURA	SGCD/BFI	Tous programmes susmentionnés dans les visas
MANAUT-BILLEFRANQUE	ELISE	SGCD/BFI	Tous programmes susmentionnés dans les visas
SOUDANI	ZAHIA	SGCD/BFI	Tous programmes susmentionnés dans les visas

Sous-Préfecture de Rambouillet

78-2023-10-19-00020

arrêté complémentaire 1 MHRDC juillet 2023  
signé

**Arrêté complémentaire  
modifiant l'arrêté du 13 juin 2023 n°78-2023-06-13-000011  
accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale  
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023**

Le Préfet des Yvelines  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

VU le décret du 04 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de Préfet des Yvelines.

VU l'arrêté n°78-2023-06-28-00008 du 28 juin 2023 portant délégation de signature à Madame Florence GHILBERT, Sous-préfète de Rambouillet,

Sur proposition de Madame la Sous-préfète de Rambouillet

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'article 1, portant attribution de la médaille d'honneur régionale départementale et communale échelon ARGENT est modifié comme suit :

À la page 5/65, dans l'alinéa concernant **Monsieur BILLEREY Cédric** :

La mention «ATP 1cl.» est remplacée par la mention «adjoint technique principal 1cl.»

À la page 6/65, l'alinéa concernant :

**Madame BOUHAFS Fatima**

Bibliothécaire, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.

est supprimé.

À la page 7/65, dans l'alinéa concernant **Madame BOULENGER Natacha** :

La mention «ATP 1cl.» est remplacée par la mention «Technicien principal 2cl.»

À la page 9/65, dans l'alinéa concernant **Madame COGOULANE Ganessane** :

La mention «Madame» est remplacée par la mention «Monsieur»

À la page 10/65, dans l'alinéa concernant **Madame CRONN Aurélie** :  
La mention «ATP 1cl.» est remplacée par «Adjoint administratif principal 1 cl.»

À la page 12/65, dans l'alinéa concernant **Monsieur DUBRULLE Olivier** :  
La mention «ATP 2cl.» est remplacée par la mention «adjoint technique principal 2cl.»

À la page 13/65, dans l'alinéa concernant **Madame ESTIER Valéry** :  
la mention «**Madame**» est remplacée par la mention «**Monsieur**»

À la page 17/65, après l'alinéa concernant **Madame HAJJOU Mina**,  
est ajouté l'alinéa suivant :

**Monsieur HAMAM Bouazza**

Adjoint tech principal 1cl, COMMUNE de ELANCOURT, demeurant à TRAPPES.

À la page 20/65, les alinéas concernant :

**Madame KOUDRIACHOFF Annouchka**

Brigadier-chef principal , COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à LIMAY.

et

**Madame LECADET Christelle née BOULIN**

adjoint du patrimoine principal 1cl , COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à LES-CLAYES-SOUS-BOIS.

sont supprimés.

À la page 26/65, les alinéas concernant :

**Monsieur MOLIERE Michael**

adjoint de maîtrise principal , COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à VELISY-VILLACOUBLAY.

et

**Monsieur MORENO Edgard**

Ingénieur, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.

sont supprimés.

À la page 36/65, dans l'alinéa concernant **MONSIEUR WELMENT Jérôme** :  
la mention « 1ere classe » est remplacée par la mention « 2ieme classe ».

## **Article 2 :**

L'article 2, portant attribution de la médaille d'honneur régionale départementale et communale échelon VERMEIL est modifié comme suit :

À la page 38/65, après alinéa concernant **Madame BOUCHER Nathalie née ALQUIER**,  
est ajouté l'alinéa suivant :

**Madame BOUHAFS Fatima**

Bibliothécaire, COMMUNE DE MANTES LA JOLIE, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.

À la page 45/65, après l'alinéa concernant **Madame KHAZANI Malika née METAHRI**  
est ajouté l'alinéa suivant :

**Madame KOUDRIACHOFF Annouchka**

Brigadier-chef principal , COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à LIMAY

À la page 48/65, dans l'alinéa concernant **Madame MECIRDI Sofia** :  
La mention «cl. sup.» est ajoutée après la mention «Auxiliaire de puériculture»

À la page 48/65, après l'alinéa concernant **Madame MOIOLI Grazia née BELARDI**  
sont ajoutés les alinéas suivants :

**Monsieur MOLIERE Michael**

adjoint de maîtrise principal , COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à  
VELIZY-VILLACOUBLAY.

Et

**Monsieur MORENO Edgard**

Ingénieur, GRAND PARIS SEINE ET OISE, demeurant à MANTES-LA-JOLIE.

À la page 49/65, dans l'alinéa concernant **Madame PERROT Ségolène née BERINGER** :  
La mention «hors cl.» est ajoutée après la mention «Prof. Ens. Artistique »

À la page 52/65, dans l'alinéa concernant **Madame SLIMANI Nadjet née OTMANE  
RACHEDI** :

La mention «Adj. adm.principal 2cl» est remplacée par la mention «Adjoint technique  
principal 2cl.»

**Article 3 :**

L'article 3, portant attribution de la médaille d'honneur régionale départementale et  
communale échelon OR est modifié comme suit :

À la page 59/65, l'alinéa concernant :

**Monsieur HAMAM Bouazza**

Adjoint tech principal 1cl, COMMUNE de ELANCOURT, demeurant à TRAPPES.

est supprimé.

À la page 60/65, après l'alinéa concernant **Madame LEBOND Véronique née GARREAU**,  
est ajouté l'alinéa suivant :

**Madame LECADET Christelle née BOULIN**

adjoint du patrimoine principal 1cl , COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à  
LES-CLAYES-SOUS-BOIS.

**Article 4 :**

Madame la Sous-préfète de Rambouillet est chargée de l'exécution du présent arrêté  
qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Rambouillet, le **19 OCT. 2023**

Pour le Préfet et par délégation  
La Sous-préfète de Rambouillet



Florence GHILBERT

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de  
Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.